

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-9

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	717 820
Protection maladie	0	39 841
TOTAUX	0	757 661
SOLDE	-757 661	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, il procède à une minoration de 757 661 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Santé ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 717 820 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » ;
- une minoration de 39 841 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Protection maladie ».